

**R É S U R G E N C E**

*Livret d'information*

---

# Qu'est-ce qu'adhérer ?

*Ce que signifie rejoindre un mouvement politique.*

*Ce que cela implique, et surtout ce que cela n'implique pas.*

Édité par Résurgence — 2026

## AVANT-PROPOS

# Pourquoi ce livret

En France, adhérer à un parti politique est un acte culturellement chargé. Beaucoup de gens, même intéressés par une démarche politique, hésitent à franchir le pas parce qu'ils projettent sur l'adhésion une image héritée du siècle dernier : la carte du parti, la discipline, l'engagement total, la promesse tacite de voter dans un certain sens, la difficulté à repartir.

Cette image ne correspond à aucune réalité juridique, et encore moins à la manière dont Résurgence conçoit l'engagement de ses membres. Nous avons donc décidé de publier ce livret pour dire simplement, et une bonne fois pour toutes, ce qu'est une adhésion, ce qu'elle implique, et ce qu'elle n'implique pas.

Vous n'y trouverez aucun argumentaire pour vous convaincre de nous rejoindre. Ce n'est pas son objet. Son objet est de vous donner les éléments pour décider par vous-même, en connaissance de cause, si adhérer vous correspond, ou non.

*L'engagement politique doit se choisir les yeux ouverts. Ce livret est là pour les ouvrir.*

## CHAPITRE UN

# Ce qu'est une adhésion

Juridiquement, adhérer à un parti politique en France consiste à rejoindre une association déclarée en préfecture, régie par la loi du 1er juillet 1901 et par la loi du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique. Cette association poursuit un but politique déclaré, mais elle reste, dans sa forme, une association comme les autres.

Concrètement, adhérer signifie trois choses, et trois choses seulement. Premièrement, vous déclarez partager les orientations générales du mouvement, c'est-à-dire son projet politique tel qu'il est exposé publiquement. Deuxièmement, vous acceptez de vous acquitter d'une cotisation annuelle, dont le montant est soit fixe, soit libre selon les statuts du mouvement. Troisièmement, vous êtes enregistré sur la liste des adhérents, ce qui vous donne certains droits au sein de l'organisation, principalement le droit de participer à sa vie démocratique interne.

C'est tout. L'adhésion ne vous engage pas au-delà de cela. Elle ne constitue ni un contrat de travail, ni une allégeance, ni une obligation de résultat, ni une renonciation à quoi que ce soit de votre vie personnelle, professionnelle ou civique.

## Une association, pas un ordre

Il est utile de le rappeler : un parti politique est juridiquement une association. Vous pouvez y entrer, vous pouvez en sortir, vous pouvez y être actif ou passif. Les mêmes règles s'appliquent que pour n'importe quelle association dont vous auriez pu être membre un club sportif, une association de parents d'élèves, une société savante. La différence tient à l'objet, pas à la nature de l'engagement.

**CHAPITRE DEUX**

# Ce que ce n'est pas

C'est probablement la section la plus importante de ce livret, parce que l'essentiel des hésitations vient de fausses représentations. Voici, point par point, ce qu'adhérer à Résurgence ne signifie pas.

## **Ce n'est pas un engagement à voter pour nous**

Votre vote est secret, protégé par la Constitution, et ne regarde personne, pas même le parti auquel vous adhérez. Aucune structure politique française ne peut vérifier pour qui vous votez, ni vous contraindre à voter dans un sens donné. Adhérer à Résurgence ne crée aucune obligation de vote, ni à l'élection présidentielle, ni aux législatives, ni à aucune autre élection. Vous pouvez adhérer par intérêt pour le projet et voter différemment le jour du scrutin : c'est votre droit absolu.

## **Ce n'est pas un engagement à militer**

Beaucoup de nos adhérents ne collent pas d'affiches, ne tractent pas sur les marchés, ne participent pas aux réunions publiques. Ils soutiennent le mouvement par leur adhésion, point. D'autres choisissent d'être actifs, à des degrés divers. Les deux sont également légitimes, et aucune pression ne sera exercée pour vous faire passer d'un statut à l'autre.

## **Ce n'est pas un engagement à vie**

Vous pouvez quitter le mouvement à tout moment, sans préavis, sans justification, sans formalité compliquée. Un simple message suffit. Votre cotisation n'est pas remboursée pour l'année en cours, mais aucune somme future ne vous sera réclamée. Votre départ n'a aucune conséquence, ni sociale, ni professionnelle, ni administrative.

## **Ce n'est pas une exclusivité**

La loi française n'interdit pas la double adhésion à plusieurs partis politiques (sauf clause statutaire contraire du parti concerné). Les statuts de Résurgence n'exigent pas que vous soyez adhérent d'aucun autre parti. Vous pouvez avoir un engagement associatif, syndical, confessionnel ou citoyen par ailleurs, sans que cela pose le moindre problème.

## **Ce n'est pas une position publique**

La liste des adhérents d'un parti politique est strictement confidentielle. Elle n'est pas publique, elle n'est pas consultable, elle ne figure sur aucun registre ouvert. Seules quelques personnes autorisées au sein du mouvement y ont accès, dans le cadre strict de la gestion interne. Votre employeur, votre famille, vos voisins n'ont aucun moyen de savoir que vous avez adhéré, sauf si vous le leur dites vous-même.

## **Ce n'est pas une adhésion à chaque mot du programme**

Un projet politique est un ensemble. On peut en partager l'orientation générale, l'esprit, la méthode, tout en étant en désaccord avec telle ou telle proposition précise. C'est normal, c'est sain, et c'est même souhaitable. Adhérer à Résurgence signifie partager le cap, pas souscrire à chaque virgule. Le débat interne existe précisément pour faire évoluer les propositions.

## CHAPITRE TROIS

# Adhérer, en résumé

Pour clarifier encore, voici un tableau récapitulatif qui distingue ce qu'adhérer à Résurgence implique, et ce que cela n'implique pas. Nous vous invitons à le relire si vous avez un doute.

CE QUE CELA IMPLIQUE	CE QUE CELA N'IMPLIQUE PAS
Payer une cotisation annuelle	Donner davantage si vous ne le souhaitez pas
Être inscrit sur la liste interne des adhérents	Apparaître sur une quelconque liste publique
Partager l'orientation générale du mouvement	Approuver chaque proposition individuellement
Pouvoir participer à la vie démocratique interne	Devoir y participer si vous ne le souhaitez pas
Recevoir les communications du mouvement	Être sollicité en permanence ou démarché
Pouvoir soutenir des candidats de Résurgence	Avoir à voter pour eux le jour du scrutin
Pouvoir quitter le mouvement quand vous le voulez	Être lié durablement par votre adhésion

**CHAPITRE QUATRE**

# Vos droits en tant qu'adhérent

L'adhésion n'est pas qu'une contribution : elle vous ouvre un certain nombre de droits concrets, que nous tenons à détailler pour que vous sachiez précisément ce que votre cotisation vous permet.

## **Le droit d'être informé en premier**

Les adhérents de Résurgence reçoivent, avant le grand public, les analyses, prises de position et documents de travail du mouvement. Vous n'apprenez pas les décisions du mouvement par la presse : vous les recevez à la source, souvent accompagnées du raisonnement qui les a produites.

## **Le droit de participer aux décisions internes**

Selon votre ancienneté et le type de décision concernée, vous pouvez être consulté, voter, donner un avis. La gouvernance interne de Résurgence repose sur la consultation régulière des adhérents pour les orientations majeures. Participer est un droit, pas une obligation.

## **Le droit d'accéder à l'espace adhérent**

Un espace numérique vous est réservé. Vous y retrouvez votre carte de membre, vos ressources documentaires, les événements à venir, les consultations ouvertes, un annuaire des membres si vous en acceptez le principe, et les moyens de contacter les référents du mouvement.

## **Le droit de présenter des idées**

Une boîte à idées permanente vous permet de soumettre au mouvement vos propositions, vos critiques, vos suggestions. Elles sont lues, arbitrées, et les meilleures alimentent directement les travaux programmatiques du mouvement.

## **Le droit de vous présenter**

Si un jour vous souhaitiez vous présenter aux élections sous les couleurs de Résurgence, l'adhésion est un préalable. Votre candidature serait alors examinée selon les critères publics du mouvement. Ce n'est évidemment pas une obligation, mais c'est une possibilité qui ne s'ouvre qu'aux adhérents.

## **Le droit de ne rien faire**

Ce droit mérite d'être mentionné explicitement. Vous pouvez adhérer, payer votre cotisation, et ne rien faire de plus. Ne venir à aucun événement, ne voter à aucune consultation interne, ne répondre à aucune sollicitation. Votre adhésion reste pleinement valable, et personne ne viendra vous reprocher votre distance.

### CHAPITRE CINQ

## **Ce que nous attendons de vous**

Il y a peu à dire sur ce point, et c'est normal : une association politique n'est pas une entreprise, elle ne vous donne pas d'ordres. Néanmoins, pour que la vie collective soit possible, quelques principes simples s'appliquent.

### **La loyauté de base**

Nous attendons de nos adhérents qu'ils ne militent pas simultanément, et publiquement, pour une formation politique concurrente. Il ne s'agit pas d'une clause d'exclusivité juridique, mais d'une règle de cohérence : on ne peut pas raisonnablement porter deux projets politiques en même temps, sur la même scène publique. En revanche, une sensibilité passée, une adhésion antérieure, un vote pour un autre parti, tout cela ne pose aucun problème.

### **Le respect du collectif**

Nos adhérents s'engagent à ne pas tenir de propos diffamatoires, haineux ou contraires à la loi au nom du mouvement. C'est une évidence, mais elle mérite d'être écrite. À l'intérieur du mouvement, les désaccords sont bienvenus, à condition d'être exprimés avec civilité.

### **La ponctualité de la cotisation**

Votre cotisation annuelle est ce qui permet au mouvement de fonctionner en toute indépendance. Nous vous demandons simplement d'être à jour de votre cotisation pour exercer vos droits d'adhérent. En cas de difficulté financière, des aménagements sont possibles, il suffit d'en parler.

## La discrétion sur les échanges internes

Certaines discussions internes, notamment stratégiques, ne sont pas destinées à l'extérieur. Nous vous demandons la même discrétion que celle que vous appliqueriez dans n'importe quelle organisation à laquelle vous apporteriez votre concours. Il ne s'agit pas de secret, mais de bon sens collectif.

*Aucune de ces attentes ne transforme votre adhésion en contrainte. Elles décrivent simplement le minimum nécessaire pour qu'un collectif politique fonctionne sans se diluer.*

## CHAPITRE SIX

# Vos données, votre vie privée

L'adhésion à un parti politique est, au regard du Règlement général sur la protection des données (RGPD), une donnée sensible. À ce titre, elle bénéficie d'un niveau de protection juridique particulièrement élevé. Résurgence prend cette protection au sérieux, et nous tenons à vous expliquer précisément ce que nous faisons de vos informations.

### Ce que nous collectons

Lors de votre adhésion, nous collectons strictement ce qui est nécessaire : votre nom, votre prénom, votre adresse postale, votre adresse électronique, votre numéro de téléphone, votre date de naissance, votre profession si vous l'indiquez, et votre département. Rien d'autre. Nous ne vous demandons ni votre orientation politique antérieure, ni votre situation familiale, ni aucune information qui ne nous serait pas nécessaire.

### Ce que nous en faisons

Vos données servent à trois choses, et trois seulement : tenir à jour notre fichier d'adhérents conformément à la loi, vous envoyer les communications du mouvement, et vous permettre d'accéder à votre espace adhérent. Elles ne sont jamais vendues, jamais louées, jamais transmises à des tiers commerciaux ou politiques, sous aucune forme.

## **Ce que vous pouvez faire**

Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données. Une demande par courrier électronique suffit, à laquelle nous répondons dans le délai maximum d'un mois prévu par la loi. Lorsque vous quittez le mouvement, vos données sont supprimées de nos bases actives dans un délai raisonnable, sauf obligations légales de conservation (notamment comptables).

## **Hébergement et sécurité**

Nos données sont hébergées sur des serveurs situés en Union européenne, soumis au RGPD. L'accès à la liste des adhérents est strictement limité aux personnes qui en ont besoin pour leurs fonctions au sein du mouvement, et chaque accès est tracé. Nous appliquons les standards contemporains de sécurité informatique.

**CHAPITRE SEPT**

# Questions que l'on nous pose vraiment

Cette dernière section reprend, mot pour mot, les questions qui nous sont le plus souvent adressées par les personnes qui envisagent d'adhérer. Si la vôtre ne figure pas ici, écrivez-nous : nous enrichirons ce livret.

**Si j'adhère, est-ce que mon employeur peut le savoir ?**

Non. La liste des adhérents est strictement confidentielle, elle ne figure sur aucun registre public, et aucune démarche légale ne permet à un employeur d'y accéder. Votre employeur ne peut le savoir que si vous le lui dites.

**Est-ce que je peux adhérer sans apparaître nulle part publiquement ?**

Oui. L'adhésion est par défaut privée. Nous ne publions aucune liste, nous ne communiquons aucun nom, nous n'organisons aucune visibilité autour de nos adhérents. Certains de nos membres sont très visibles ; d'autres le sont très peu, ou pas du tout. Vous choisissez.

**Combien coûte une adhésion ?**

Le montant de la cotisation annuelle est indiqué sur notre site. Il est modulable selon votre situation et, en cas de difficulté financière, un aménagement est possible sur simple demande. La cotisation donne droit à une déduction fiscale, dans les conditions fixées par la loi.

**Si je change d'avis dans trois mois, qu'est-ce qui se passe ?**

Vous nous envoyez un message, nous prenons acte de votre départ, vos données sont retirées de nos bases actives, et l'affaire est close. Pas de justification à donner, pas d'entretien, pas de procédure. La cotisation de l'année en cours n'est pas remboursée, mais rien d'autre ne vous sera demandé.

**Est-ce que ça m'engage si un jour le mouvement prend une position avec laquelle je ne suis pas d'accord ?**

Non. Vous n'êtes pas tenu responsable des positions du mouvement. Vous n'avez pas à les défendre publiquement, vous n'avez pas à vous justifier auprès de qui que ce soit. Si un

désaccord devient profond, vous pouvez en faire part en interne, ou choisir de partir. Dans les deux cas, votre liberté reste entière.

### **Est-ce que mes données peuvent être utilisées à des fins électorales contre moi ?**

Non. Elles ne sortent jamais du mouvement. Elles ne sont ni vendues, ni partagées avec des candidats à titre personnel, ni utilisées en dehors du strict cadre associatif. La législation française sur les partis politiques et le RGPD imposent des garde-fous stricts sur ce point, et nous les respectons pleinement.

### **Si j'adhère, est-ce que je vais être sollicité en permanence ?**

Non. Nos adhérents reçoivent en moyenne une à deux communications par mois, parfois un peu plus en période électorale. Vous pouvez paramétrer vos préférences de communication à tout moment. Aucune sollicitation commerciale, aucun démarchage téléphonique, aucun appel au don agressif.

### **Puis-je adhérer si je suis fonctionnaire, magistrat, militaire, ou soumis à un devoir de réserve ?**

Oui. La liberté d'adhésion à un parti politique est un droit constitutionnel, et elle s'applique à l'ensemble des citoyens français, y compris ceux qui sont soumis à des obligations de réserve dans l'exercice de leurs fonctions. Le devoir de réserve encadre votre expression publique, pas votre adhésion privée.

### **Puis-je adhérer si je ne suis pas certain de partager tout le programme ?**

Oui. Personne, à Résurgence, ne partage l'intégralité du programme dans le détail. Nous partageons un cap, une méthode, un esprit. L'adhésion est l'entrée dans la discussion, pas un formulaire de conformité.

**POUR CONCLURE**

# À vous, maintenant

Vous avez lu ce livret. Vous savez désormais ce qu'adhérer signifie, ce que cela implique, ce que cela n'implique pas, et ce que nous faisons de vos données. Vous avez les éléments pour décider.

Si vous pensez que le projet de Résurgence correspond à ce que vous attendez de la politique, nous serons heureux de vous compter parmi nos membres. Si vous préférez attendre, observer, réfléchir, c'est également légitime : notre porte reste ouverte, et ce livret aussi.

Si vous concluez que ce n'est pas pour vous, nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire jusqu'ici. Un citoyen informé, même en désaccord, vaut mieux qu'un adhérent hésitant.

---

**parti-resurgence.fr**  
contact@parti-resurgence.fr